

Sujet :[INTERNET] Chronoligne enquête utilité publique

Date :Fri, 22 Mar 2024 18:54:18 +0100

De :devins jf

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Objet : Contribution à l'enquête publique Chronoligne en particulier avenue Bollée

Bonjour Madame l'enquêtrice, Monsieur l'enquêteur

Le projet en particulier pour l'avenue Bollée mais aussi global doit être amélioré et n'est pas assez ambitieux pour une ville qui se prépare au dérèglement climatique. Nous demandons des études approfondies sur la réelle santé et la longévité des arbres, les alternatives à l'abattage des arbres, l'évolution du trafic routier et notamment sur le report des automobilistes vers le bus ou le vélo, la réduction des émissions de CO2, la cohérence avec le plan climat et la stratégie bas carbone de l'état. L'avis de la MRAE va d'ailleurs dans ce sens même s'il est favorable.

La concertation. Considérant l'importance du nombre de signataires de la pétition (7700 signatures : plus de 2700 au Mans et 4700 en Sarthe), nous constatons que la concertation ayant eu lieu a manqué son objectif. En regard de ce constat nous relevons que sur le site de la métropole le nombre de participants aux ateliers a été assez faible. Par ailleurs la réunion d'information publique à laquelle nous avons participé en juin 2023 était plus proche d'une opération de communication que d'une concertation, tout comme celle du 22 février 2024. Considérant encore l'importance du projet (99 M€), il nous semble nécessaire de prolonger l'enquête publique de 1 mois.

Référence de la pétition : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/sauvegardons-les-200-arbres-de-l-avenue-bollee-au-mans>

Les 200 arbres de l'avenue Bollée vont être coupés trois arguments sont avancés par la mairie : la santé et longévité des arbres, la replantation d'arbres en plus grand nombre et par ailleurs l'espace disponible de façade à façade serait insuffisant pour l'ensemble des aménagements (piétons, PMR, 2 pistes cyclables sécurisées, bus, 2 voies voitures). Nous répondons point par point à ces arguments.

Santé et longévité des arbres. La ville affirme que les arbres sont en mauvaise santé et que leur longévité par ailleurs n'excéderait pas 10 ans du fait qu'ils sont implantés en ville dans de mauvaises conditions et soumis à de fortes canicules. Or deux professionnels consultés par un collectif d'association et de riverain ont eu des avis divergents. Ces deux professionnels n'avaient pas d'intérêt personnels à fournir de tels avis, au contraire. L'étude actuelle a été faite par les services de la mairie qui sont donc juge et partie. Une étude indépendante sur la santé et la longévité des arbres doit donc être menée pour plus d'objectivité.

La replantation. Les 200 grands arbres actuels sont nécessaires pour filtrer les polluants et rafraîchir l'atmosphère lors des canicules et donc éviter les îlots de chaleur. Pendant 20 à 25 ans les nouveaux arbres qu'il est prévu de replanter ne seront pas assez grands pour jouer ce rôle. De plus il n'est pas certain que les spécimens de 10 ou 12 ans annoncés en réunion publique réussissent à s'implanter. Il est donc nécessaire d'étudier de manière approfondie l'intérêt de garder les arbres actuels et les aménagement permettant de le faire. Or cela n'a pas été fait de l'avis de la MRAE.

Absence d'espace suffisant pour les arbres. L'arbitrage entre les différentes destinations et usages a été fait au détriment des arbres. Selon nous il est nécessaire à minima d'étudier de manière approfondie les alternatives qui permettraient de répondre aux besoins de mobilité et de préserver les arbres. Nous demandons donc que ces alternatives soient étudiées. Or cela n'a pas été fait de l'avis de la MRAE.

Les pistes cyclables sécurisées sont nécessaires et importantes, mais insuffisantes pour un véritable report modal de la voiture vers le vélo. Les pistes cyclables sont attendues par de nombreux cyclistes et constituent un progrès. Ces aménagements sont indispensables dans une ville qui veut promouvoir les mobilités actives, décarboner l'atmosphère et contribuer à la santé publique.

Cependant si mettre en place cette offre est nécessaire cela n'est pas suffisant pour un report modal important. Pour que les gens prennent beaucoup moins leur auto il est nécessaire que la ville laisse beaucoup moins de place à l'auto. Pour cela il est nécessaire de restreindre l'usage de la voiture dans l'ensemble de la ville avec un plan de circulation adapté. En même temps il est nécessaire d'organiser des solutions pour les personnes qui viennent travailler au Mans et les riverains. La réduction de la place de l'auto, avec par exemple une voie unique et la suppression des places de stationnement en surface pérennes pour les automobiles, permettrait de garder les arbres et les pistes cyclables et d'améliorer le bilan carbone. Nous demandons que ces orientations soient

explorées dans l'objectif que les réduction de GES soient significatives.

Cette réduction de l'espace dédié à l'auto permettrait donc de préserver les arbres, de renforcer le report modal vers le vélo et le bus et d'améliorer le bilan carbone. Ces mesures contribueraient à la baisse des nuisances nombreuses liées à l'automobile.

Réduire l'espace de l'automobile c'est en effet de nombreux avantages.

Les effets bénéfiques seront pour la santé : amélioration de la qualité de l'air qui est responsable de 40 000 décès annuellement en France et de dépenses pour la sécurité sociale, réduction des pollutions sonores.

Une place réduite de la voiture réduit les coûts d'entretien de voirie, réduit les accidents de la route, libère des espaces pour d'autres usages

Une ville organisée pour être viable et pratique sans voiture permet aux urbains de se séparer de leur voiture et de faire des économies, et valorise le patrimoine immobilier.

C'est en réduisant plus encore l'espace à l'automobile que selon nous le projet peut être améliorer du point de vue de la préservation des arbres, du bilan carbone, d'un recours plus important aux mobilité actives, de l'aménagement des pistes cyclables sécurisées, du **bien-être pour les individus, de l'intérêt de la collectivité et du point de vue de la décarbonation de la ville**

Soyez assuré, madame l'enquêtrice, monsieur, l'enquêteur de mes salutations respectueuses

NOM DEVINS

Prenom jean francois

Adresse

Code postal